

République Française
Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maiche

Date de transmission de l'acte: 08/07/2026
Date de réception de l'AR: 08/07/2026
025-212502561-DE_2026_068-DE

A G E D I
Commune de Frambouhans

6 Grande Rue
25140 FRAMBOUHANS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

**Nombre de
Conseillers**

En exercice – 15

Présents – 14

Votants – 14

Absents - 0

Représentés - 0

Non votants - 0

Excusés -1

Séance du lundi 06 juillet 2026
six juillet deux mille vingt-six à 19h30

Le Conseil Municipal de Frambouhans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire Franck VILLEMAIN

Etaient présents : Franck VILLEMAIN, Thomas TOURNIER, Myriam CAILLE, Charles MONNET, Emilie OUDOT, Jean-Pierre CALI, Véronique BARTHOULOT, Pascal VIENOT, Vanessa GUINCHARD, Sylvain LAURENT, Marie NEZET, Mélissa PAGNOT, David PRETRE, Franck VUILLEMIN

Etaient représentés :

Etaient excusés : Anne-Sophie BELAZIZ

Etaient absents :

Secrétaire de séance : **Emilie OUDOT**
Date de convocation et affichage le 24/06/2026

Délibération n° DE_2026_068

INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'aucune valorisation du point d'indice des fonctionnaires ayant été effectué depuis la dernière circulaire, l'application de la règle de calcul habituelle conduit à une revalorisation équivalente des indemnités de gardiennage en 2026.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2026 à 126.91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mandater la somme de 126.91 € à la paroisse du plateau de Maîche.

Nombre de vote(s) pour : 14
Nombre de vote(s) contre : 0
Nombre d'abstention(s) : 0

Pour copie conforme
Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus
Le Maire, Franck VILLEMAIN

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Montbéliard et publication le lundi 06 juillet 2026

